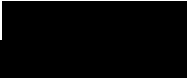
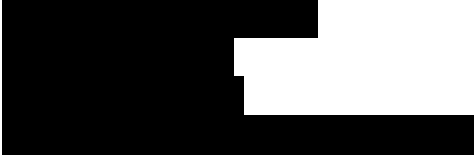


PAR COURRIEL

Montréal, le 11 février 2025

Monsieur 


OBJET : Réponse à votre demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous avons reçu de votre part une demande d'accès à l'information transmise par courrier électronique le 7 février 2025 visant à obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Utilisation des routeurs de la marque « TP-Link Technology Co » par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ);

À la suite de l'examen de votre demande, nous vous avisons que l'ITHQ n'utilise pas ce type et ce modèle d'équipement. Nous ne pouvons donc pas vous fournir de document à ce sujet. ¹

Conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la réception de la présente. Nous joignons en annexe copie d'une note explicative concernant vos recours.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

M^e Déwi COLLIN
Secrétaire générale

¹ Article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
3535, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3P1
Téléphone : 514 282-5111
www.ithq.qc.ca